



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maintien des programmes de réussite éducative

Question écrite n° 39395

Texte de la question

M. Stéphane Testé interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée de l'éducation prioritaire, sur la poursuite des programmes de réussite éducative. Il lui indique que ces programmes de réussite éducative ont permis, dans de nombreuses communes, d'accompagner des enfants hors zonage lorsqu'ils avaient besoin de moyens spécifiques d'accompagnement et de la mobilisation de tous autour d'eux. Il ajoute que ces programmes sont appréciés par les maires, les enseignants et les enfants. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement envisage, dans le cadre de la réforme de l'éducation prioritaire, le maintien des programmes de réussite éducative.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Testé](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39395

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation prioritaire](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juin 2021](#), page 4649

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)